

Santé mentale - Les proches de Castagnetta réclament de grands changements

[Isabelle Porter](#)

Édition [du jeudi 27 novembre 2008](#)

Québec -- Les proches de Claudio Castagnetta et des groupes d'aide en santé mentale estiment que le rapport du coroner Jean Brochu sur la mort du jeune homme justifie un examen en profondeur des pratiques de la police et des agents correctionnels.

«Quand le coroner Brochu montre du doigt la culture du milieu policier et carcéral, je pense que ça démontre qu'on ne pourra pas régler ça d'un coup de baguette magique», a déclaré hier le coordonnateur d'AGIR en santé mentale, Charles Rice, qui était accompagné d'anciens collègues du défunt et du directeur de l'Association des personnes utilisatrices des services de santé mentale à Québec (APUR), Luc Vigneault. «Ça prend une volonté de reconnaître qu'il y a un problème là et des mesures qui vont s'étaler sur le long terme.»

Ce n'est pas la première fois, rappellent-ils, qu'un coroner sonne l'alarme en ces matières. «Le coroner Paul G. Dionne, qui a enquêté sur le décès de Justin Scott St-Aubin à Montréal le printemps dernier, dénombre 11 décès au Québec depuis l'an 2001 dans nos prisons», ont-ils fait valoir avant d'ajouter que c'était davantage «que les soldats québécois morts au combat en Afghanistan depuis 2002».

Claudio Castagnetta est décédé après s'être frappé la tête contre les murs d'un fourgon cellulaire en septembre 2007. Il avait été arrêté deux jours plus tôt dans un dépanneur du centre-ville où il se promenait pieds nus avec un comportement étrange.

L'affaire avait fait beaucoup de bruit, notamment parce que les policiers de Québec avaient eu recours au Taser pour l'immobiliser. Or, dans son rapport, le coroner affirme que cette arme n'est pas la cause de sa mort.

Rendu public la veille du déclenchement des élections, le rapport indiquait que le décès aurait pu être évité. Le coroner déplorait surtout qu'aucun agent n'ait fait en sorte que M. Castagnetta puisse voir un médecin. «Il s'agit, écrivait-il, d'un problème systémique que des coroners ont soulevé au fil des années...»

Le docteur Brochu recommandait notamment aux services correctionnels de revoir leur «procédures internes» et «d'assurer de la formation pour le personnel» afin que celui-ci puisse reconnaître rapidement les personnes atteintes de maladies mentales et de permettre à ces dernières d'être traitées.

Mais M. Rice et les autres ne croient pas en la voie bureaucratique pour changer les choses et souhaitent politiser l'affaire. Ils viennent d'ailleurs d'écrire à une trentaine de candidats de la région de Québec à ce propos.

De plus, ils réclament de nouveau une enquête publique sur la mort de M. Castagnetta pour le «côté pédagogique» de ce genre d'expérience, une avenue que le gouvernement Charest s'est toujours refusé de suivre.

«C'est sûr que c'est une histoire d'horreur et que ça ne se passe pas toujours comme ça, mais je pense qu'il y a des leçons à tirer de cela», a fait valoir M. Rice, qui ajoute que, «minimalement», une commission parlementaire pourrait étudier la question.